

M & Mme RIBEREAU
55 Boulevard Croix-Normand
36000 CHATEAROUX

Le : 21/08/06

À l'attention de :

Madame la Présidente du CNDP
31 place de la République
87000 LIMOGES

Objet : Débat public projet de ligne à grande vitesse
Poitiers/Limoges

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 6 juillet 2006, vous avez souhaité l'implication du plus grand nombre de citoyen dans le débat, sur le projet cité en objet, et permettre ainsi à chacun de s'exprimer librement, ce dont nous vous en remercions.

C'est donc dans cet esprit là, que nous apportons notre avis écrit, car nous ne pourrions nous rendre aux réunions publiques prévues en septembre prochain à Poitiers et Limoges.

Si l'intérêt du projet est indéniable et nécessaire au développement des territoires, il nous semble être réducteur quant aux limites territoriales à inclure dans la réflexion. Il en est effet étrange que le département de l'Indre soit totalement exclu du projet, notamment par l'absence de propositions alternatives quant à la "perte incontestable et inévitable" du segment de ligne actuel Limoges/Châteauroux. Cette ligne a été quant même la première ligne via le "capitole" à offrir des gains de temps considérables entre Toulouse et Paris.

Le constat aujourd'hui: Le département de l'Indre bénéficie actuellement de la ligne ferroviaire et de l'autoroute A20 Paris/Toulouse. Il existe deux lignes autocars qui relient Châteauroux à Tours et Poitiers respectivement. Suite au déclassement de routes nationales au profit des départements, la RN 143 allant à Tours et la RN 151 allant à Poitiers, sont déclassées. Ceci met en lumière la fragilité de maintenir de façon fiable des liaisons partant de Châteauroux aux autres grandes villes de la région centre et de la région limousine. A contrario, Poitiers ou Tours bénéficient déjà de structures modernes (TGV - routes a grande liaison...).

N'y a t'il pas alors, un risque d'enclavement du département qui provoquerait un nouvel exode, rendant ainsi inopérantes les quelques initiatives locales pour maintenir le minimum ?

Envisager une équité entre les régions voire entre les départements est du domaine , sans doute, de l'utopie, mais l'aménagement du territoire doit il se faire au seul détriment des plus démunis ?

Il est vrai que nous constatons un net vieillissement de la population indrienne. A cela, se rajoute le peu d'attrait économique pour les entreprises, bien qu'il ait également l'aéroport de Châteauroux/Déols. Mais d'autres critères méritent d'être pris en compte (qualité de vie, positionnement géographique, dynamisme culturel...).

En conclusion : conscient du réel besoin d'un tel projet, l'option sud nous paraît être le meilleur compromis coût/rentabilité/infrastructure existante et sauvegarde des territoires. Néanmoins, il nous semble indispensable de mener en parallèle, une réflexion quant au devenir du département de l'Indre sur la problématique des déplacements inter-régionaux.

Ainsi est notre réflexion qui nous l'espérons, apportera à votre commission une autre vision d'habitant de l'Indre et de la région Centre.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre considération distinguée.

Monsieur et Madame RIBEREAU